



[conseil municipal #33]

Jeudi 21 Juillet 2005

« Tout Anglet sur le Net, mois après mois »

PRESENTS : M. VILLENAVE, Maire, Président,

Mme de MENDITTE, MM. MORTALENA, VEUNAC, GIMENEZ, CHASSERIAUD, Mmes BOURRICAUD, GENSSE OUSTALET, MM. ITHURBIDE, PONCINI, OLIVE, Adjoints

M. CAMBLONG, Mme POUEYLAUD, MM. DUFAU, MILLET-BARBE, Mmes DARRASSE, CANTO, LAMOTHE, DUPACQ BAULON, TURCAT, M. MENDIBOURE, Mme DEQUEKER, MM. BOURGUIGNON, BLEUZE, Mme LASSERRE, MM. DACOSTA, SUZANNE, LAGARESTE, PAUL-DEJEAN, DAUBAGNA, Mmes BORDA, MAURY, M. LAMOURE, Conseillers Municipaux

EXCUSES :

M. LAMASSOURE qui a donné procuration à M. VILLENAVE, Maire
 Mme TAUZIAT qui a donné procuration à M. CHASSERIAUD
 M. ESPILONDO qui a donné procuration à M. LAGARESTE
 Mme MORDRELLE qui a donné procuration à M. PAUL-DEJEAN
 M. BLANC qui a donné procuration à M. DAUBAGNA
 M. MONDORGE qui a donné procuration à Mme MAURY

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme LASSERRE

---oOo---

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1 – T.G.V. AQUITAINE – PARTICIPATION A L'ETUDE

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Un grand débat public, organisé à l'initiative de la Région Aquitaine, doit se tenir en 2006 pour sensibiliser le plus grand nombre de partenaires aux enjeux formidables que constitue le prolongement de la ligne grande vitesse entre Bordeaux et la frontière espagnole.

La Ville d'ANGLET participe à hauteur de 30 549,55 € au financement de ce grand débat public et aux études associées.

ADOpte A L'UNANIMITE

2 – LOGEMENTS D'URGENCE – BAIL A REHABILITATION

(Rapporteur : Mme BOURRICAUD)

Afin de reloger en urgence des administrés qui rencontrent occasionnellement des difficultés exceptionnelles, la Ville d'ANGLET souhaite disposer de logements d'urgence et d'insertion.

Par la signature d'un bail à réhabilitation, la Ville met à disposition du PACT- CDHAR un des immeubles de son patrimoine communal situé 52, rue Henri Rénéric pour la réalisation de deux logements de type T2.

Une subvention de 4828 € est attendue de la Ville d'ANGLET qui s'engage par ailleurs à signer une garantie d'emprunt limitée à 55 000 € en faveur du PACT-CDHAR.

ADOpte A L'UNANIMITE

3 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE – RECUPERATION T.V.A.

(Rapporteur : M. ITHURBIDE)

Un passage d'écritures budgétaires est rendu nécessaire pour le reversement à la Commune de la TVA récupérée par le fermier à l'occasion des travaux d'extension réalisés sur le réseau d'eau potable.

ADOpte A L'UNANIMITE

4 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA S.E.P.A.

(Rapporteur : M. DUFAU)

En sa qualité d'actionnaire de la SEPA, la Ville d'ANGLET est tenue de délibérer pour approuver les modifications de statuts de la SEPA, cette dernière faisant entrer dans son objet social les activités liées à l'environnement et au développement durable et étendant la compétence d'intervention géographique de la Société aux Régions Aquitaine et Midi-Pyrénées ainsi que leurs Régions limitrophes, tant en France qu'à l'étranger.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – MARCHÉ DE LOCATION ENTRETIEN DES PHOTOCOPIEURS - AVENANT

(Rapporteur : M. PONCINI)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Société CANON Aquitaine, titulaire du marché, un avenant portant sur les modalités de facturation des prestations de location entretien des photocopieurs.

ADOpte A L'UNANIMITE

6 – TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRES – GARDERIES PERISCOLAIRES – C.L.S.H.

(Rapporteur : Mme de MENDITTE)

Les tarifs d'utilisation des restaurants scolaires municipaux, du Centre de Loisirs Sans Hébergement, des garderies périscolaires, des Ateliers J et Séjours Thématiques ont été revalorisés de 2% en moyenne à compter du 1^{er} septembre 2005.

Par ailleurs, des tarifs sont mis en place, à compter du 1^{er} juillet 2005, pour la fréquentation de l'Atelier Cirque en Langue Basque.

ADOpte A L'UNANIMITE

7 – RESTAURANTS SCOLAIRES MUNICIPAUX – MARCHÉ DE PRESTATION DE SERVICE

(Rapporteur : M. GIMENEZ)

Monsieur le Maire est autorisé à signer le marché de prestation de service pour l'approvisionnement des restaurants scolaires municipaux avec la Société MIDI GASTRONOMIQUE, mieux-disante.

Les prix unitaires de référence par repas sont de 1,58 € TTC pour les écoles maternelles et de 1,74 € TTC pour les écoles élémentaires.

ADOpte A L'UNANIMITE**8 – LYCEE CANTAU – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

(Rapporteur : M. CHASSERIAUD)

Une subvention exceptionnelle de 1000 € est accordée au Lycée Cantau pour accompagner les excellents résultats obtenus par l'équipe de Football Juniors du Lycée aux finales du championnat de France UNSS.

ADOpte A L'UNANIMITE**9 – CRECHE RUE RENERIC – CONVENTION CROIX ROUGE**

(Rapporteur : Mme GENSSE-OUSTALET)

Suite aux travaux d'extension de la Crèche rue Rénéric, et conformément aux nouvelles dispositions introduites par décret n°2000-762 du 1^{er} août 2000, Monsieur le Maire est autorisé à signer avec la Croix-Rouge Française une convention réactualisée précisant notamment les conditions d'intervention de la ville dans la gestion administrative et financière de cet établissement.

ADOpte A L'UNANIMITE**10 – CESSIOn GRATUITE D'UN TERRAIN RUE DE PALOUMET**

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Est autorisée la cession gratuite à la Ville d'ANGLET d'une parcelle cadastrée BR 128, d'une contenance de 65 m², située à l'angle des rues de Paloumet et Canteplan, servant de fait au stationnement public.

ADOpte A L'UNANIMITE**11 – AVENUE DE L'ADOUR – ACQUISITION DE PARCELLES POUR ELARGISSEMENT**

(Rapporteur : M. MENDIBOURE)

Dans le cadre du projet de restructuration et de mise en sécurité de l'Avenue de l'Adour, trois nouvelles acquisitions de terrain sont prévues au prix fixé par le service des Domaines :

- 15,5 m² de la parcelle cadastrée AR 75
- 12 m² de la parcelle cadastrée AR 74
- 32 m² de la parcelle cadastrée AV 40

ADOpte A L'UNANIMITE**12 – REAMENAGEMENT DE LA SALLE DES FETES DE L'HOTEL DE VILLE – SIGNATURE DES MARCHES**

(Rapporteur : M. MORTALENA)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec les entreprises retenues les marchés de travaux concernant la restructuration complète de la Salle des Fêtes de l'Hôtel de Ville, opération estimée à 300 000 € TTC par le cabinet Castillon-Fourreau.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 – TRAVAUX DE VOIRIE – SIGNATURE DES MARCHES

(Rapporteur : M. OLIVE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec les entreprises retenues par la Commission d'Appel d'Offres les marchés de travaux et conventions diverses concernant la réalisation de diverses opérations de voirie.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 – PLACE LAMOTHE - AVENANTS

(Rapporteur : M. OLIVE)

Monsieur le Maire est autorisé à signer divers avenants validés par la Commission d'Appel d'Offres. Les lots concernés sont lots 3 (maçonnerie), 4 (serrurerie), 5 (éclairage – signalisation) et 7 (espaces verts).

ADOpte A L'UNANIMITE

15 – AVENUE DE BAYONNE – SECURISATION ET REQUALIFICATION DE LA TRAVERSEE DE LA R.N. 10 SUR LE SECTEUR DU BUSQUET

(Rapporteur : M. VEUNAC)

Monsieur le Maire est autorisé à lancer l'appel d'Offres correspondant à l'avant-projet approuvé, évalué à 350 000 € TTC, destiné à sécuriser le secteur du Busquet et à favoriser la liaison entre la zone du Busquet et de l'Union, le projet prévoyant notamment la création d'un plateau traversant surélevé de 27 mètres de longueur, avec limitation de vitesse à 30 km/h, et la mise en place de feux interrompant la circulation sur la Nationale et sur les contre-allées.

ADOpte A L'UNANIMITE

16 – CHAMBRE D'AMOUR – SALLE DES FETES – LAUREAT DU CONCOURS D'ARCHITECTURE

(Rapporteur M. VILLENAVE, Maire)

A l'issue du concours, le projet du Cabinet d'architectes KING KONG FIVE est retenu, Monsieur le Maire est autorisé à signer avec ce cabinet un marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 301 733,94 € TTC, et l'Avant-Projet Sommaire est approuvé.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 – USINE DE LA NIVE – PROTECTION DU CAPTAGE – ENQUETE PUBLIQUE – AVIS

(Rapporteur : M. DUFAU)

Un avis favorable est émis sur le dossier d'enquête publique relatif à la démarche de sécurisation de la prise d'eau d'alimentation de l'usine de la Nive qui permettra d'assurer la qualité et la constance de la production d'eau de l'agglomération.

ADOpte A L'UNANIMITE

18 – AVIS SUR LA DEMANDE DE CREATION D'UNE CHAMBRE FUNERAIRE

(Rapporteur : Mme LASSERRE)

Suite à l'enquête de commodo incommodo tenue du 23 mai 2005 au 6 juin 2005, un avis favorable est émis sur la demande déposée par la Société SAS BESSON au nom de la SARL POMPES FUNEBRES 64 et URTOISE, tendant à la création d'une chambre funéraire comprenant 4 salons, au 9 Allée des Chrysanthèmes, à ANGLET.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – S.M.U.N. – RAPPORTS ANNUELS 2004 SUR LE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION D'EAU POTABLE

(Rapporteur : M. DUFAU)

L'intégralité du rapport est mise à la disposition du public au Bureau d'études Voirie/Environnement.

ADOPTE A L'UNANIMITE

ANGLET, le 22 JUILLET 2005.

Le Maire,